
COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL ST ANDRE DE BOEGE

Du 9 avril 2024 à 19 h 30

Membres présents : Bosson Jean-François, Bosson Hervé, Charrat Michel, Detraz Laurent, Gaillard Laurent, Julienne Marcel, Ruhin Marie-Luce, Chiappani Mylène, Von Arx-Dupraz Chantal, Hominal Francis, Degenève Patrick, Dupraz Isabelle, Bisetti Mélodie.

Excusés : Gardrinier Jennyfer, Morandi Loris.

Absent : néant

Secrétaire de séance : Marie-Luce Ruhin.

Approbation du compte-rendu de mars 2024.

Vote budget

- Vote du compte de gestion : vote à l'unanimité.
- Vote du compte administratif : Le Maire ne participe pas au vote. 12 votes pour.
- Vote du budget primitif : vote à l'unanimité.

- Vote des taux d'imposition : pas d'augmentation pour 2024. Vote à l'unanimité.
 - . Taxe foncière bâtie : 20.79 %
 - . Taxe foncière non bâtie : 36.71 %
 - . Taxe d'habitation : 10.28 %

L'assiette d'imposition augmente chaque année et entraîne de ce fait une augmentation du montant imposable même si les taux n'ont pas augmenté.

Urbanisme

Demandes d'urbanisme

- PC GALITSKIY Alexey, 1825 route Santadrionne, démolition et reconstruction d'une maison. Il manque des documents et des précisions : intégration paysagère, longueur des avant-toits, gestion des eaux pluviales. Demander un rendez-vous avec le CAUE pour faire un projet s'intégrant mieux au paysage.
- PC DEGENEVE Patrick, 60 impasse des Champs, construction d'un abri pour véhicules et matériel. Avis favorable.
- DP GAILLARD Franck, 1942 route Santadrionne, modification d'ouverture. Avis favorable.
- DP DETRAZ Franck, 1110 route de Sur Vuan, pose d'un tunnel agricole. Avis favorable.

OAP : une réunion de cadrage aura lieu le 30 avril avec le prestataire, l'architecte, et l'atelier paysager. Un planning sera ensuite établi pour suivre régulièrement le projet.

Devis pour travaux prévus en 2024

- Clocher : Hervé a échangé avec l'entreprise Paccard à la suite du devis reçu. Celle-ci a fait un geste financier et le nouveau devis est de 38 034 € TTC dont 5000 € environ de remboursement de TVA. Inviter la paroisse de St André, le trésorier de la Visitation en Vallée Verte représentant les 8 communes de la Vallée, et le Père Damien qui souhaite prendre part à cette réalisation pour prendre la décision définitive.
- Réfection du tapis de l'agorespace : en attente du devis.
- Éclairage public : le long de la route départementale de la Corbière pour le cheminement des enfants qui vont prendre le car. Le devis demandé à l'entreprise Degenève s'élève à 5671 € HT pour 11 luminaires à leds accrochés sur les poteaux existants. Un abaissement d'éclairage est programmé lors de la validation du devis. Devis accepté à l'unanimité.
- Fibre Info Syane : quatre maisons situées dans le haut du village de Chez les Reybaz « impasse de Piolet » ne peuvent pas obtenir la fibre. Le point de livraison doit se faire de porte à porte, et le point de branchement actuel a été installé sur un poteau à l'entrée de « l'impasse de Piolet ». Demander au Syane de faire le nécessaire.
- Réfection des routes : Laurent Gaillard et Hervé ont fait le tour des routes communales pour faire le point des travaux à réaliser. Les routes de Vuan La Motte, et le Plâne sont bien endommagées. Faut-il traiter en profondeur ou remettre que de l'enrobé ? Rendez-vous demain avec l'entreprise Eiffage pour voir quels types de travaux seront proposés, et quelles sont les priorités.

Salle des fêtes

Le règlement de la salle des fêtes a été validé par délibération le 8 avril 2023, mentionnant les tarifs et le nombre de personnes pouvant y être accueillies. Après une année de mise en service et au vu de plusieurs manifestations, nous pouvons modifier le nombre de personnes et le porter de 180 à 220 personnes assises. Délibération votée à l'unanimité.

L'association « La Parenthèse » a fait un courrier de remerciement aux membres du conseil municipal pour la mise à disposition de la salle des fêtes depuis 35 ans. La troupe est fière d'avoir attiré 1500 spectateurs cette année à St André et prévoit de renouveler sa prestation en 2025.

Paysalp

Chantal et Francis ont participé au conseil d'administration le 19 mars.

Francis donne un résumé du rapport financier de Paysalp :

- Il y a 4 ; 5 ans, l'association a dû faire un emprunt pour épouser une ardoise de 150 000 €.
- Lors du Covid, des subventions ont été versées pour équilibrer le budget.
- La perspective de ces prochaines années risque d'être difficile, à moins de trouver des sponsors.

Chantal fait part des actions en cours proposées par Paysalp :

- Une sortie est prévue à St André le 27 avril pour aller ramasser de l'ail des ours, et sera suivie d'un atelier cuisine.
- Les enfants de CM1 et CM2 de l'école de St André ont participé à un atelier de fabrication de tomme blanche. Il était prévu qu'ils visitent la ferme et l'atelier de fabrication au « Gaec le Plâne », mais il est difficile de faire entrer tous les enfants. Ils vont demander de visionner le film qui tourne dans le magasin et qui explique le travail à la ferme, de la traite à la fabrication du fromage.

Commission sentiers

Hervé a réuni les membres de la commission sentiers pour appréhender les parcours et les proposer ensuite.

- La boucle des Meulières, circuit agréable, mais un glissement de terrain complique le parcours.
- La boucle de Curseille, départ du pont au sommet du village pour rejoindre le terminus de la piste forestière de la Molière, avec un retour sans emprunter le même sentier. Demander peut-être l'autorisation à deux propriétaires privés pour passer sur leur terrain afin de faciliter le parcours.

Pour information, l'association Détours et Contours organise trois circuits pédestres le 25 mai à Bogève.

Projet communes forestières

L'action proposée par les communes forestières « dans 1000 communes, la forêt fait école » a été très appréciée par les élèves de l'école de St André qui ont participé à la plantation d'arbres sur une parcelle communale.

Les communes forestières vont proposer le même programme avec des enfants ou adolescents handicapés dans une école de Seynod. Ce serait la première école en France qui aboutirait.

Question diverse

Bulletin municipal : rappel de la date fixée fin avril pour remettre les articles à Chantal ou à la mairie afin de ne pas retarder la distribution prévue fin juin.